



Conseil économique et social

Distr. générale
6 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trentième session

1er-5 mars 1999

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : autres statistiques économiques

Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique une note sur le mandat et les modalités de fonctionnement du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, établie par le Bureau international du Travail (qui assure pour le moment le secrétariat du Groupe de travail), qui figure en annexe. Ce document est communiqué à la Commission de statistique pour examen, les aspects à débattre étant exposés au paragraphe 15.

* E/CN.3/1999/1.

Annexe

Note sur le mandat et les modalités de fonctionnement du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

I. Mandat

Mission

1. La mission du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix est d'élaborer, avec la documentation d'appui voulue, des directives sur les meilleures notions et méthodes servant à établir des statistiques et des indices des prix, qui soient dans la ligne des normes internationales établies en la matière. Il s'agit notamment de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'indice des prix à la production, de l'indice des prix du commerce international, de l'indice des prix de la construction et d'autres statistiques et indicateurs des prix, selon ce qui est nécessaire en priorité et, dans la mesure du possible, compatible avec le Système de comptabilité nationale de 1993 et les versions actualisées.

Objectifs

2. Les objectifs du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix sont les suivants :

a) Prendre les dispositions voulues pour une nouvelle version du *Manuel des indices des prix à la consommation*^a de l'Organisation internationale du Travail (OIT);

b) Prendre parallèlement les dispositions voulues pour la mise au point de normes et de manuels sur d'autres statistiques des prix, en particulier l'indice des prix à la production et l'indice des prix du commerce international;

c) Concourir à la définition d'un schéma pour les statistiques des prix qui permette d'expliquer les rapports entre les différents indices des prix, et entre ces derniers et d'autres statistiques pertinentes de l'économie et de la main-d'oeuvre.

Composition

3. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix est constitué à l'heure actuelle des organisations suivantes :

Commission économique pour l'Europe
Bureau international du Travail
Fonds monétaire international

Organisation de coopération et de développement économiques

Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT)

Banque mondiale

4. La Division de statistique de l'ONU, qui a participé à la réunion inaugurale, pourrait devenir membre du Groupe.

5. Le Groupe est théoriquement ouvert à toutes les organisations intéressées et disposées à y travailler (bureaux nationaux de statistique, établissements universitaires et organisations internationales).

6. C'est le Bureau international du Travail qui assure pour commencer le secrétariat du Groupe.

Liens avec l'extérieur

7. On compte que les activités du Groupe devraient gagner en notoriété grâce aux débats de réunions régionales consacrées aux mêmes questions, et grâce aux échanges réguliers avec des experts et des groupements internationaux utilisant des moyens électroniques tels qu'Internet.

8. Les travaux du Groupe seront liés à ceux de groupes techniques tels que le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, dont ils tireront le plus grand parti; ils compléteront ceux d'organisations régionales et internationales.

Produits à court terme

9. Comme produits à court terme, il est prévu que les travaux du Groupe débouchent sur des manuels sur les indices des prix à la consommation et les indices des prix à la production, qui prendront en compte les éléments ci-après :

a) L'apparition récente des pays en transition, et l'évolution vers une économie de marché entamée dans nombre de pays en développement;

b) L'effondrement des marchés financiers dans nombre de pays émergents et de pays nouvellement indépendants;

c) Les progrès technologiques rapides qui retentissent sur le prix et la qualité des biens et des services, et donc sur leur prix relatif, et l'évolution de la demande de consommation.

10. Ces manuels auront les caractéristiques suivantes :

- a) Présentation de la théorie des indices;
- b) Exposé de problèmes théoriques et pratiques (échantillonnage, méthode de collecte des données, établissement de la documentation, organisation des données et calculs, diffusion des résultats);
- c) Textes utilisables dans les pays aussi bien développés qu'en développement;
- d) Textes directement utilisables pour la formation et les missions consultatives.

Principales activités

11. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix sera chargé de coordonner et de gérer globalement la mise au point des manuels, puis de les approuver. Un groupe technique d'experts sera créé pour conseiller le Groupe sur la révision du manuel sur les indices des prix à la consommation, et un autre sur la mise au point du manuel sur les indices des prix à la production. Ces groupes techniques, qui travailleront en parallèle, n'auront d'autre raison d'être que la production de ces manuels. Des consultants venant des entités membres des groupes techniques, du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe d'Ottawa, ainsi que d'autres experts reconnus de la mesure des prix venant de pays qui ne sont pas représentés au Groupe d'Ottawa, seront chargés d'établir les différents chapitres des manuels consacrés aux problèmes définis par le Groupe de travail intersecrétariats. La manière exacte d'identifier les auteurs sera décidée plus tard.

12. Les réunions du Groupe de travail intersecrétariats se dérouleront dans toute la mesure possible au même moment que d'autres réunions consacrées aux mêmes sujets, telles que la réunion d'experts de la CEE sur l'IPC (février 1999), la réunion du Groupe d'Ottawa (août 1999) et la réunion BIT/CEE sur l'ICP (novembre 1999).

13. Les propositions, les esquisses et les projets de texte seront diffusés largement pour observations et suggestions, par voie électronique et autrement, de manière que les préoccupations régionales soient toutes prises en compte comme il convient. Les organisations intéressées – commissions régionales de l'ONU et Groupe d'Ottawa – seront également invitées à en débattre lors de leurs réunions ordinaires.

Financement

14. Les organisations qui participent au Groupe de travail intersecrétariats couvriront elles-mêmes leurs propres dépenses. En outre, elles devraient participer au financement

des autres dépenses connexes du Groupe, notamment de la mise au point des manuels.

II. Aspects à débattre

15. La Commission de statistique est priée de faire connaître ses vues sur les aspects suivants :

a) La Commission souhaite-t-elle approuver la création du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix?

b) Convient-il que le Groupe de travail intersecrétariats se consacre exclusivement à l'ICP, ou que son mandat porte sur l'ensemble des statistiques des prix?

c) Si le mandat du Groupe devait porter sur l'ensemble des statistiques des prix, y aurait-il lieu d'en élargir le mandat par étapes, en partant de l'ICP, ou faudrait-il que le Groupe définisse en une fois un ensemble de normes communes pour l'ensemble des statistiques des prix?

Note

^a Ralf Turvey et al. (Genève, OIT, 1989).